

# LA CHARTE DE CONFIANCE

RESEAU DE CONCESSIONNAIRES FRANCE GEOTHERMIE



1

## Nos engagements clients

Conseiller et assister notre client dans le choix des solutions les mieux adaptées à ses besoins et l'informer sur l'existence des incitations fiscales en vigueur et des offres de financement adaptées.

2

## Une offre transparente sur mesure

Fournir un devis gratuit conforme au besoin du client.  
Remettre une facture en adéquation avec la prestation acceptée par le client.

3

## Des produits de qualité

Des générateurs de marque France Géothermie fabriqués en France, ou sous licence, homologués NF-PAC, ou respectant la norme EN 14511-2 et validés par un laboratoire d'essais officiel.

4

## Des produits et prestations garantis

Une garantie décennale, et des garanties générateurs pouvant aller jusqu'à 8 ans.

5

## L'engagement QUALIPAC

Tous les concessionnaires France Géothermie sont engagés dans une démarche QUALIPAC. C'est l'assurance d'une installation réalisée par un spécialiste de la Pompe à Chaleur.

6

## Une installation maîtrisée

Des professionnels formés dans notre centre de formation agréé, et une mise en service en présence du client sont la garantie d'une installation maîtrisée.

7

## Etude thermique et d'implantation

Les installations et leur dimensionnement seront réalisés selon les exigences QualiPAC.

8

## Une Garantie de services

Prise en compte de votre demande S.A.V. par votre concessionnaire sous 48 heures.

9

## Une garantie de bonne fin des travaux

Votre commande et les services associés seront honorés par France Géothermie et un membre de son réseau en cas de défaillance de votre concessionnaire, cela sous réserve que vous n'ayez pas réglé un acompte supérieur à 30% du prix initial. Un fonds de garantie est constitué à cet effet.

10

## Votre satisfaction, notre objectif

L'enquête jointe à votre matériel nous permet d'apprécier votre satisfaction et d'accroître en permanence l'efficacité de nos services.